

5 décembre 2023

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 5 décembre 2023 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents : M. Louis Coutu, maire
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Est absent : M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice-générale, fait fonction de secrétaire.

Aucun invité ne se joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2023;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Avis de motion concernant le règlement 2023-464 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année concernant la taxation pour l'année 2024; le projet sera déposé à la séance sur ajournement le 19 décembre 2023;
8. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2006-282; projet déposé en séance du conseil.
9. Résolution pour nommer le maire suppléant à la municipalité et à la MRC ;
10. Adoption du budget de l'Entente intermunicipale des loisirs 2024;
11. Adoption du budget du Service Incendie de Waterloo 2024 incluant la prévention;
12. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024;
13. Appui au projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air de la Ville de Valcourt;
14. Résolution pour la fermeture du bureau pour la période des fêtes du 22 décembre au 8 janvier 2024;
15. Résolution pour renouveler notre entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2024 de la MRC du Val-Saint-François;
16. Résolution concernant le service de transport adapté de Trans-Appel;
17. Résolution concernant notre contribution au Centre d'action bénévole Valcourt et région;

18. Résolution concernant la subvention demandée par la Maison des jeunes l'Initiative;
19. Résolution concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance avec la MMQ;
20. Entente d'utilisation du terrain 3 987 862 du cadastre du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford concernant l'entreposage d'abrasif;
21. Entente de location d'une superficie de plancher dans le garage situé au 420 9^e rang Ouest propriété de M. Patrice Brien;
22. Résolution pour renouveler notre contrat de services professionnels pour le suivi règlementaire des installations des eaux usées déposé par Aquatech;
23. Renouvellement du contrat de la directrice générale;
24. Résultat de l'appel d'offres avec l'UMQ pour l'achat de bacs à compost;
25. Voirie : Cellulaire employé voirie
26. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
27. Déclaration des dons et autres avantages reçus dans l'année;
28. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
29. Comités:
30. Période de questions;
31. Affaires nouvelles; délégation pour la signature de la convention de paiement de l'aide financière pour le remboursement de l'Opération internet haute vitesse;
32. Ajournement de la séance au 19 décembre 2023;

2023-12-218

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
 APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
 ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2023;

2023-12-219

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2023;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
 APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon
 ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2023 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

- Point 8 : modifier au premier que « entre les 7 municipalités participantes (Ville Valcourt, Canton Valcourt, Maricourt, Racine, Lawrenceville, Bonsecours et Sainte-Anne-de-la-Rochelle)
- Point 11 : la résolution est abrogée;
- Point 15 : la fin des travaux sont remis au printemps;

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2023-12-220

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 1er novembre au 6 décembre 2022	21 980,49 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	78 783,23 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	448,80 \$
TOTAL	<u>79 232,03 \$</u>
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 227,42 \$
Salaires déboursés durant le mois	46 833,66 \$
Total dépenses	<u>129 293,11 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

6.1 PROJET DE RÉGIE DE PREMIERS RÉPONDANTS DÉPOSÉ PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONAL DE WATERLOO

2023-12-221

CONSIDÉRANT Que nous voulons participer à l'étude de faisabilité du projet de régie de premiers répondants déposée par le Service de Sécurité Incendie Régional de Waterloo;

CONSIDÉRANT Que le Service de Sécurité Incendie Régional de Waterloo; a besoin de résolutions d'appui pour déposer sa demande de faisabilité auprès du MAMH;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est intéressé par le projet de régie de premiers répondants;

QUE cette résolution ne nous engage pas financièrement pour la suite du dossier mais bien pour l'étude uniquement.;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

6.2 APPUI À LA VILLE DE VALCOURT - DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - SERVICE AMBULANCIER - SECTEUR VALCOURT

2023-12-222

ATTENDU QUE le secteur Valcourt englobe les ville et municipalités suivantes : Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Sainte-Anne-la-Rochelle, Lawrenceville et Canton de Valcourt et couvre un vaste territoire ainsi qu'une population d'environ 8 000 personnes;

ATTENDU QUE quotidiennement, le secteur reçoit plus de 3 275 travailleurs en provenance de l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE le secteur Valcourt est desservi actuellement par un seul véhicule ambulancier et qu'un bris de service génère automatiquement une fermeture de zone;

ATTENDU QUE les plus proches ambulances susceptibles de venir en renfort sont à plus de 30 minutes du secteur Valcourt;

ATTENDU QUE le plus proche centre hospitalier se trouve à plus de 40 minutes de notre secteur, augmentant déjà le risque pour notre population ainsi que le temps d'intervention;

ATTENDU QUE le délai d'intervention est crucial et peut faire la différence entre la vie et la mort ou le risque de séquelles ou non;

ATTENDU QUE la situation précaire qui sévit actuellement dans les urgences des centres hospitaliers accentue le temps de rétention des équipes ambulancières, augmentant ainsi le temps de découverte de notre secteur;

ATTENDU QUE pour complexifier davantage cette situation précaire, la mini-urgence de Windsor, située sur le territoire de la Ville de Windsor, est fermée depuis le 15 octobre 2021;

ATTENDU QUE cette fermeture occasionne plusieurs difficultés inquiétantes pour le secteur Valcourt, notamment, quant aux délais de réponse et d'arrivée dans les hôpitaux situés sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. De ce fait, le temps de déplacement est porté au double;

ATTENDU QUE cette urgence était le point d'entrée aux services de santé par ambulance du secteur Valcourt, autant pour les citoyens que les travailleurs;

ATTENDU QUE seulement sur le territoire de la Ville de Valcourt, se trouve, un CHSLD, une maison des aînés, un CLSC, et les résidents et utilisateurs n'ont pas tous accès à un transport adéquat pour assurer leur déplacement vers un hôpital de Sherbrooke. Aucun service de taxi, d'autobus ou autre transport collectif ne sont accessibles

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant,
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle partage les mêmes inquiétudes et demandes de la Ville de Valcourt;

QU'À cette fin, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande de la Ville de Valcourt auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'ajout d'un véhicule ambulancier desservant le secteur Valcourt avec les mêmes services et couverture que celui desservant présentement le secteur;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux villes et municipalités de Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Lawrenceville et le Canton de Valcourt

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2023-464 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE CONCERNANT LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2024; LE PROJET SERA DÉPOSÉ À LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT LE 19 DÉCEMBRE 2023;

2023-12-223

La conseillère Eden Lauzon annonce que, lors d'une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2024 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2024 sera déposé pour son adoption. Une dispense de lecture est demandée. Le projet sera déposé lors de la séance ajournée du 19 décembre

8. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282; PROJET DÉPOSÉ EN SÉANCE DU CONSEIL.

2023-12-224

Le conseiller Pascal Gonnin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2023-463 modifiant le règlement de zonage 2006-282 dans le but :

- D'introduire des dispositions du règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François #2021-03 relatives à une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire ;
- D'introduire une disposition du règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François #2018-01 afin de retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

9. RÉSOLUTION POUR NOMMER LE MAIRE SUPPLÉANT À LA MUNICIPALITÉ ET À LA MRC;

2023-12-224

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue le conseiller Réal Vel pour siéger à la MRC du Val-Saint-François en cas d'incapacité ou d'absence du maire pour l'année 2024;

QUE M. Réal Vel soit également nommé maire-suppléant de la municipalité pour l'année 2024;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

10. ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2024;

2023-12-226

CONSIDÉRANT QUE nous avons renouvelé l'entente intermunicipale des loisirs 2024-2027;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la Ville de Valcourt nous dépose notre facture en lien avec notre participation à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget la somme de sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt-et un sou (7 697.21\$) plus taxes applicables ce qui représente notre part pour l'année 2024;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

11. ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE INCENDIE DE WATERLOO 2024 INCLUANT LA PRÉVENTION;

2023-12-227

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget d'opération et de prévention en incendie pour l'année 2024.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget le montant de soixante mille neuf cent cinquante-six(60 956\$) pour le volet opération et de neuf mille huit cent cinquante-et-un dollars et quatre-vingt sous (9 851.80\$) pour le volet prévention;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

**12. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DES SÉANCES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024;**

2023-12-228

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ PAR la conseillère Édén Lauzon
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;

QUE les séances du conseil débiteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois, à l'exception du mois de janvier;

MARDI : 09 JANVIER 2024*	MARDI : 06 FÉVRIER 2024
MARDI : 05 MARS 2024	MARDI : 02 AVRIL 2024
MARDI : 07 MAI 2024	MARDI : 04 JUIN 2024
MARDI : 02 JUILLET 2024	MARDI : 06 AOÛT 2024
MARDI : 03 SEPTEMBRE 2024	MARDI : 01 OCTOBRE 2024
MARDI : 05 NOVEMBRE 2024	MARDI : 03 DÉCEMBRE 2024

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

**13. RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET D'APPUYER UN PROJET
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN
AIR**

2023-12-229

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal fait partie de l'entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

- **QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est d'avis que le projet d'agrandissement de l'aréna à la Ville de Valcourt serait bénéfique pour la région, autant pour les citoyens que les travailleurs, et accessible à l'ensemble de la population;
- **QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie le projet de la Ville de Valcourt dans le cadre de l'agrandissement de l'aréna afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

14. RÉOLUTION POUR LA FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DU 22 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER 2024

2023-12-230

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décréter par résolution les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre au 8 janvier inclusivement et le retour le 9 janvier 2024, selon l'horaire normal de bureau

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

15. RÉOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2024 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

2023-12-231

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil 65\$/heure
Ressource cartographie et support technique : 45\$/heure

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de trois mille cent quinze dollars (3 115\$) pour l'année 2024 selon la répartition suivante :

41 heures pour la ressource rédaction et support conseil et
10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

QUE la dépense sera prévue au budget 2024.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

16. RÉOLUTION CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE TRANS-APPEL;

2023-12-232

ATTENDU QUE l'entente annuelle de services de transport adapté avec l'organisme Trans- Appel est à renouveler;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte :

- Que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté ;
- Que la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2024, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);
- Les prévisions budgétaires 2024 de Trans-Appel Inc.;

D'adhérer au service pour l'année 2024 et de payer la contribution municipale établie à 5,39 \$ par personne, pour un montant total de 3 293,29 \$ (population : 611);

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2024.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

17. RÉSOLUTION CONCERNANT NOTRE CONTRIBUTION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION;

2023-12-233

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut maintenir les services du Centre D'action Bénévole de Valcourt et région;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu pour 2024 était de 3 114\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de trois mille cent quatorze (3114 \$) en contribution pour l'année 2024;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

18. RÉSOLUTION CONCERNANT LA SUBVENTION DEMANDÉE PAR LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE;

2023-12-234

CONSIDÉRANT QUE nous voulons contribuer pour les activités des jeunes résidents de notre municipalité qui fréquentent la Maison des jeunes *l'Initiative* de Valcourt;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de mille neuf cent cinquante dollars (1 950 \$) pour les jeunes treize (13) qui fréquentent la Maison des jeunes *l'Initiative* de Valcourt;

QUE ce montant sera prévu au budget de l'année financière 2024;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

19. RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MMQ;

2023-12-235

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement d'assurance police MMQP-03-042050 de la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ représenté par FQM assurances;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des ajustements et ils sont inclus dans le renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le renouvellement de notre police MMQP-03-042050 au montant de quatorze mille cinq cent vingt dollars (14 520\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

20. ENTENTE D'UTILISATION DU TERRAIN 3 987 862 DU CADASTRE DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD CONCERNANT L'ENTREPOSAGE D'ABRASIF;

2023-12-236

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une entente pour l'utilisation d'un espace de terrain pour l'entreposage d'abrasifs pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford résolution 2023-11-226;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les conditions énumérées dans la résolution à savoir :

Que la municipalité paie cinq cents dollars (500\$) par mois d'utilisation pour la saison 2023-2024 ce qui représente cinq (5) mois d'utilisation pour un total de deux mille cinq cents dollars (2 500\$);

Que la municipalité s'engage à respecter les voies de circulation permises pour les camions et véhicules outils sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et du MTQ (route 243 et 241)

M. le maire demande le vote, 4 pour 1 contre. M. Jean-Pierre Brien mentionne son désaccord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers(ères) présents(es).

21. RÉSOLUTION POUR L'ENTENTE DE LOCATION D'UNE SUPERFICIE DE PLANCHER DANS LE GARAGE SITUÉ AU 420 9^E RANG OUEST PROPRIÉTÉ DE M. PATRICE BRIEN;

2023-12-237

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris une entente pour la location d'une superficie de 50 X 40 pieds de plancher, chauffé et éclairé;

CONSIDÉRANT QU'entre les parties des négociations sur les modalités d'utilisation ont eu lieu et inscrites dans un document à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les demandes du propriétaire;

Que le tarif de location soit de 1700\$ par mois pour une durée de 6 mois, débutant le 1^{er} décembre ce qui représente la somme de 10 200\$ dollars plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

22. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI RÉGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES DÉPOSÉ PAR AQUATECH;

Le dossier est remis à la séance sur ajournement, nous n'avons pas reçu leur proposition.

23. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE;

2023-12-238

CONSIDÉRANT QUE le contrat à durée indéterminée de la directrice générale et greffière-trésorière de Mme Majella René, arrive à échéance au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Majella René nous a signifié vouloir prendre sa retraite en 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons négocié de nouvelles conditions à la satisfaction des deux parties;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvèle le contrat à durée indéterminée de Mme Majella René jusqu'au 5 mars 2024;

Que par la suite Mme Majella René travaillera comme contractuelle selon les modalités au contrat de travail;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

24. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES AVEC L'UMQ POUR L'ACHAT DE BACS À COMPOST (BRUN)

2023-12-239

CONSIDÉRANT QUE nous avons participé à l'appel d'offres lancé par UMQ;

CONSIDÉRANT QUE nous les résultats sont conformes à nos attentes

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à la commande avec la compagnie IPL;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que nous passions notre commande tel que demandé lors de l'appel d'offres avec l'UMQ;

Que le total de la commande des 15 bacs avec mini bacs et les pièces de rechanges et le transport est de 2 214.89\$ plus taxes;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

25. VOIRIE- ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR L'OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

2023-12-230

CONSIDÉRANT QUE nous désirons pouvoir rejoindre l'opérateur lors de ses quarts de travail;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète un cellulaire usagé reconditionné au coût de cent cinquante dollars (150\$);

Qu'une nouvelle ligne soit activée et un forfait voix et données inclus;

Que les frais mensuels de trente-trois et quatre-vingt-quinze (33.95\$) plus taxes applicables soit prévu au budget dans le département opérateur de niveleuse;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

26. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires ;

27. DÉCLARATION DES DONS ET AVANTAGES REÇUS DANS L'ANNÉE

Les membres du conseil demandent que leur soient remis le formulaire pour donner suite à cette obligation.

28. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

29. COMITÉS

- Mme Eden Lauzon nous informe que la préparation du repas de Noël (15 décembre) va bien. Le buffet pour la journée budget du 9 décembre aussi.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS;

- Aucune question

31. AFFAIRES NOUVELLES;

1. DÉLÉGATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DE L'OPÉRATION INTERNET HAUTE VITESSE

2023-12-241

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la demande pour notre remboursement pour les dépenses encourues pour l'implantation de l'internet haute vitesse sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le dossier nous devons signer une convention d'aide financière;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION de la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Louis Coutu, maire et Mme Majella René, directrice générale et greffière-trésorière pour signer la convention d'aide;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

32. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 DÉCEMBRE 2023;

2023-12-242

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 19 décembre immédiatement après l'adoption du budget. Il est 21h05;

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

M. Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »